

**1- Présents :**

BOULMÉ Jean-Michel – PUPUNAT Gérard – BATAILLE Jérémy – PROYART Marie-Thérèse – BARDET Ludovic –  
FAZILLEAU Jean-Marie – MARTINET Christine – OLIVIER Romain – VUILLERMOZ Marie-Claire –  
WASILEWSKI Margareth –

**2- Absente excusée (ayant donné procuration à Gérard PUPUNAT) :**  
ARBEZ Marie-Juliette –

**Secrétaire de séance : Gérard PUPUNAT**

**DEPART DE MADAME ROUX POUR MERIGNAT, CONTRAT DE MADAME ROBIN, SECRETAIRE REMPLAÇANTE, CONTRAT DE MADAME MAURER, SECRETAIRE DE MAIRIE A COMPTER DU 1<sup>er</sup>/12/2020.**

**Le conseil régularise les 2 dispositions suivantes, prises en urgence par le Maire**

1°) Mme MAURER, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe a été recrutée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur un emploi à temps partiel de 19 h sur recommandation du centre de gestion du département (CDG01) et bénéficiera d'une formation aux outils de comptabilité CERIG pour 5 demi-journées.  
Pour la bonne marche de la mairie, le maire lui donnera par arrêté délégation de signature dans un certain nombre de domaines précis. (Lecture de l'arrêté)

2°) Mme Madame ROBIN, secrétaire remplaçante, a été envoyée par le CDG01 suite à 5 congés de maladie successifs de Madame ROUX.  
Elle a travaillé les 12, 18, 19, 25, 26 et 30 novembre à raison de 9 h par journée de travail

**Délibération 51 – 2020 :**

Marie-Thérèse PROYART, Maire-adjointe, informe le conseil de la démission de Madame ROUX, adjoint administratif, de son poste de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (préavis du 18 septembre 2020)

**Le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020
- d'autoriser le Maire, en liaison avec le centre de gestion du département (CDG01), à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement de manière à avoir une secrétaire de mairie en fonction à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.
- de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**Délibération 52 – 2020 :**

Marie-Thérèse PROYART, Maire-adjointe, informe le conseil de 5 arrêts maladie successifs de la secrétaire de mairie, Madame ROUX, à compter du 19 octobre 2020 et jusqu'à son départ à Mérignat le 1<sup>er</sup> décembre.

**Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire, en liaison avec le centre de gestion du département (CDG01), à prendre les dispositions relatives au recrutement d'une secrétaire de mairie remplaçante à compter du 12 novembre 2020.**

**FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX. (4 délibérations)**

**Délibération 53 – 2020 :**

Après avoir entendu Marie-Thérèse PROYART, Maire-adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter les tarifs suivants pour le cimetière

<b>Concession de 2 m<sup>2</sup> de terrain</b>	<b>Montant</b>
Concession terrain 30 ans	240 €
Concession terrain 50 ans	500 €
Concession terrain perpétuelle	750 €

<b>Concession Columbarium</b>	<b>Montant</b>
Concession une case 15 ans	300 €
Concession une case 30 ans	500 €
Concession une case 50 ans	600 €
Concession une case perpétuelle	750 €
Porte de la case (Gravure de la porte à la charge du locataire - style d'écriture : Chancelière)	100 €

<b>Jardin du souvenir</b>	<b>Montant</b>
Dispersion des cendres	gratuité
Emplacement d'une plaque sur le mur	50 €

#### **Délibération 54 – 2020 :**

Après avoir entendu Marie-Thérèse PROYART, Maire-adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter les tarifs suivants pour les locations de la salle polyvalente :

- \* Pour les associations de Serrières sur Ain, gratuite
- \* Pour les habitants de Serrières sur Ain : voir le tableau ci-dessous
- \* Pour les extérieurs : voir le tableau ci-dessous

<b>Types de prestations proposées</b>	<b>Pour les résidents de Serrières sur Ain</b>	<b>Pour les non-résidents de Serrières sur Ain</b>
1 journée	65 €	80 €
Week-end complet (du vendredi 18 h au lundi 9 h)	130 €	160 €
Vaisselle journée	65 €	65 €
Vaisselle week-end	80 €	80 €
Gaz journée	30 €	30 €
Gaz week-end	40 €	40 €

\* Arrhes : 50 % du montant de la location (chèque à l'ordre du Trésor Public)  
En cas de désistement, les arrhes seront conservées

- \* Caution : 500 € remis à la remise des clés (rendus 8 jours plus tard s'il n'y a rien à signaler)
- \* La casse de la vaisselle sera facturée à sa valeur à neuf

#### **Délibération 55 – 2020 :**

Après avoir entendu Marie-Thérèse PROYART, Maire-adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter les tarifs suivants pour les locations des terrains communaux et du local communal :

##### **Location des terrains communaux :**

**Société de chasse** 330 € par an

##### **Location du local communal :**

**Société de chasse** 400 € par an

#### **Délibération 56 – 2020 :**

Après avoir entendu Marie-Thérèse PROYART, Maire-adjointe, Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter les tarifs suivants pour l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 :

<b>Prestation</b>	<b>Tarif</b>
Abonnement eau	92.40 € par an
Consommation d'eau pour les particuliers	1.155 € le m <sup>3</sup>
Consommation d'eau pour les professionnels < 300 m <sup>3</sup>	1.050 € le m <sup>3</sup>
Consommation d'eau pour les professionnels > 300 m <sup>3</sup>	0.840 € le m <sup>3</sup>
Abonnement assainissement	78.32 € par an
Consommation assainissement par m <sup>3</sup> d'eau consommée	0.979 € le m <sup>3</sup>

A ce coût s'ajoute les redevances de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :

- Pour "pollution domestique" 0.28 €/m<sup>3</sup>
- Pour « modernisation des réseaux de collecte » 0.15 €/m<sup>3</sup> reversées à l'Agence l'Eau Rhône Méditerranée Corse

### **LES PROBLEMES SUR NOTRE STATION D'EAU POTABLE ET L'EXTENSION ENVISAGEE DU RESEAU, (PAR JEREMY BATAILLE)**

Jérémy BATAILLE, Maire-adjoint, donne une information sur les problèmes sur notre station d'eau potable : Résultat des enregistrements ... le fournisseur d'électricité devra revoir ses installations pour pallier aux défauts de tensions qui nous valent les nombreuses pannes dont nous pâtissons.

#### **Délibération 57 – 2020 :**

Jérémy BATAILLE, Maire-adjoint, informe le conseil de la nécessité d'obtenir l'accord du SMAE, propriétaire de la route du lac, pour avoir la possibilité de procéder éventuellement à une extension du réseau d'eau potable

**Le conseil municipal (résultat du vote) décide**

- **d'autoriser le Maire à solliciter un accord du syndicat mixte, propriétaire de la route du lac, pour avoir la possibilité de procéder éventuellement à une extension du réseau d'eau potable sous cette route.**

#### **L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE**

Jérémy BATAILLE, Maire-adjoint, informe le conseil des dernières propositions de l'entreprise AMATO. Nous avons obtenu 35 % de subvention DETR, soit 4999 € sur la base du devis AMATO initial et il resterait alors moins de 9000 € à la charge de la commune pour tout faire.

**Le conseil municipal unanime décide pour l'instant de sursoir au lancement des travaux et d'organiser une réunion de travail des conseillers volontaires, sur le terrain, le lundi 28 décembre à 15 h. Une décision sera ensuite prise lors du prochain conseil qui pourrait se réunir le mardi 12 janvier.**

#### **LA FIN DES REUNIONS DE CHANTIER « ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS »**

Gérard PUPUNAT, Maire-adjoint, fait le point des réalisations déjà acquises :

- L'enfouissement proprement dit est terminé
- Il reste un seul point lumineux à installer en face de la rue des abeilles
- La première réunion de chantier pour les réfections de chaussée définitives sera le 5 janvier.

#### **LE POINT SUR LA CREATION ENVISAGEE DE 2 STATIONS D'EPURATION (STEP)**

Gérard PUPUNAT, Maire-adjoint, donne un compte-rendu de nos échanges avec le bureau d'études :

- Le BE CHARPENTIER évalue respectivement à 83 974 € HT et à 78 737 € HT les coûts des STEP du hameau de Serrières et du hameau de Sonthonnax-le-Vignoble
- Les 2 STEP utiliseront des roselières comme notre STEP déjà existante à Merpuis et qui fonctionne très bien
- Nos demandes de subvention ont été adressées au département et à l'agence de l'eau pour un total de 70 % environ.
- Il est plus prudent de tabler sur 50 %.
- En application du plan de relance de l'économie les subventions seront conditionnées à un début quasi immédiat des travaux.

#### **DEMANDE D'UN ABRIS BUS FOURNI PAR LA REGION**

##### **Délibération 58 – 2020 :**

Le Maire informe le conseil de la possibilité qui est donnée à la commune de se voir dotée d'un ou plusieurs abris-voyageurs.

**Le conseil municipal, à l'unanimité décide**

- **d'accepter la fourniture et la pose d'un abri voyageur à l'arrêt « nouveau parking de Serrières »**
- **d'accepter la pose d'un abri voyageur à l'arrêt « place des écoliers »**
- **autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

#### **DELEGATION AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

##### **Délibération 59 – 2020 :**

Le Maire informe le conseil de la possibilité qui lui est donnée par l'article L. 2122 du CGCT d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

**Le conseil municipal, à l'unanimité décide**

- de charger le Maire, par délégation, de préparer, exécuter et régler des marchés d'un montant inférieur à 5000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

#### **LE POINT SUR DIVERSES REALISATIONS DEJA ENGAGEES**

Le Maire informe le conseil de :

- L'abandon du projet cœur de village suite à l'absence de DETR pour 2020
- La division de la parcelle E 1301 en 3 parcelles cadastrales
- L'Arrêté de voirie demandé par le département à l'intersection de la RD et de la rue de la Fruitière
- Des dernières informations sur l'aménagement de la plage
- Du point qu'on peut faire sur l'opposition au transfert de la compétence PLU au profit de la CCRAPC

#### **DERNIERES PHASES DE L'ELABORATION DU PLU**

Jérémy BATAILLE, Maire-adjoint, informe le conseil :

- De la tenue de la dernière réunion de la commission urbanisme qui s'est tenue le 9 décembre
- Qu'il y a nécessité de rectifier une erreur du cabinet NICOT et d'actualiser 5 ou 6 autres points pour lesquels les réalisations demandées ont été réalisées au cours de l'année écoulée depuis la rédaction des annexes par ce cabinet
- De la prochaine réunion de la commission urbanisme qui est prévue le 20 janvier
- Il est de nouveau demandé aux conseillers de donner toutes leurs remarques sur l'ensemble des documents avant qu'ils soient soumis au vote d'arrêt du PLU et de ses annexes dont les sanitaires.

#### **POINTS DIVERS :**

#### **SITE INTERNET DE LA COMMUNE & INFORMATIONS RELATIVES AU SIEA**

Romain OLIVIER, délégué de la commune au Syndicat Intercommunal de l'électricité de l'Ain et responsable de notre site Internet informe le conseil :

- De la mise en ligne du site Internet qui est en cours de référencement.
- De la création par le SIEA d'une Société d'Economie Mixte de transition énergétique (exemple chantiers Panneaux photovoltaïques)
- De la création de « conseillers numériques » pour aider la partie de la population qui domine peu ces questions

**Le Secrétaire de séance,  
Gérard PUPUNAT**

